

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 11 Avril 2024

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

AR Prefecture

006-21050000-2024001-0047081-05
Reçu le 15/04/2024

POINT 2 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la désignation de Madame Caroline GIAUFFRET, deuxième adjoint au Maire, en qualité de présidente de séance, pour mener les débats et soumettre la délibération au vote,

Entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2023 qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 443 985.35 euros,
- Et en section d'investissement un déficit de 692 669.07 euros.

Madame Caroline GIAUFFRET soumet la délibération au vote suite au retrait de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1- D'approuver le compte administratif 2023.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



CAROLINE GIAUFFRET

ADJOINTE AU MAIRE